

**DELIBERATION N° 19/2025
OBJET : CERTIFICATS RGS 2***

Membres en exercice	20
Membres présents	13
Pouvoirs	
Votes :	
Pour	13
Contre	
Abstentions	

Réunion du 27 novembre 2025



Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni le 27 novembre 2025 à 14h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Pierre CONTOZ, André-Marie DEPOUTOT, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUNET, Marie-France BOTTARLINI, Elisabeth BROSSARD, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, François CUCHEROUSET, Marie-Laure DALPHIN, Gérard DEQUE, Patrick GENRE, Didier PINEAU, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER

VU le Code général de la fonction publique

VU les statuts de l'ADAT

VU la délibération n° 09/2025 du 11 mars 2025 relative à l'adhésion au groupement de commandes entre les 4 agences franc-comtoises

VU la délibération n° 10/2025 du 1^{er} juillet 2025 relative à la signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de certificats RGS 2*

La réglementation impose aux collectivités l'usage de certificats électroniques pour sécuriser leurs échanges (signature électronique, transmission ACTES, marchés publics, etc.).

L'ADAT propose une nouvelle prestation « tout inclus » comprenant la fourniture du certificat aux tarifs groupement de commande avec les autres agences franc-comtoises, l'appui administratif pour compléter le dossier (papier ou dématérialisé), l'installation et le paramétrage par les techniciens de l'ADAT.

Cette prestation a un caractère facultatif et 3 options au choix sont proposées :

- Certificat acheté et installé en autonomie par la collectivité : pas d'accompagnement de l'ADAT
- Certificat acheté par la collectivité et installé par l'ADAT pour un coût de **73 €**
- Prestation « tout inclus » : certificat fourni et installé par l'ADAT pour un coût de **115 €** en plus du coût du certificat

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 025-200066264-20251127-D19_2025-DE

Dans le cadre du groupement de commande entre les 4 agences franc-comtoises, et sur la base de l'analyse effectuée par les 4 structures, la commission d'appel d'offres du SIDEC a attribué le marché à CERTEUROPE.

Les tarifs appliqués au 01.01.2026 pour l'acquisition des certificats RGS 2* sont les suivants :

CERTEUROPE	Tarif HT marché ADAT- Fourniture certificat
Certificat RGS 2 * validité 1 an	172 €
Certificat RGS 2 * validité 2 ans	182 €
Certificat RGS 2 * validité 3 ans	192 €

Ces tarifs incluent les options suivantes :

- Remise en main propre du certificat au porteur
- Tarif réduit en cas de perte du certificat
- Changement de porteur inclus une fois par an
- Appui administratif pour le montage du dossier (papier ou dématérialisé)
- Révision annuelle des tarifs sur la base de l'indice syntec

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité

APPROUVENT

- les tarifs des certificats RGS 2*
- le tarif de 115 € et les modalités de la prestation « tout inclus »
- le tarif de 73 € pour la prestation technique seule

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN